SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2022

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 15 août 2022 à 19h33 au Chalet des Loisirs, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose, Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 Ouverture de la séance et mot de bienvenue;
- 2 Adoption de l'ordre du jour;
- 3 <u>Comptes rendus des élus</u>;
- 4 <u>Correspondances</u>;
- 5 Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines:
 - 5.1 Adoption du procès-verbal du mois de juillet 2022;
 - 5.2 Autorisation de paiement des dépenses du mois de juillet 2022;
 - 5.3 Entente intervenue avec le Syndicat concernant une modification à la convention collective en lien avec le régime de prestation supplémentaire de chômage (PSC) : autorisation de signature;
 - 5.4 Ouverture d'un poste d'adjoint à la direction générale et embauche;
 - 5.5 Embauche d'un technicien en bâtiment à temps complet;
 - 5.6 Constatation d'un départ à la retraite;
 - 5.7 Protocole déterminant les conditions de cession de l'église Saint-Antoine-Daniel et son utilisation : abrogation de la résolution 21-09-316 et autorisation de signatures;
 - 5.8 Protocole d'entente pour l'utilisation de la sacristie et du jubé de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie : autorisation de signature;
 - 5.9 Demande du fournisseur pour la modification des heures de collecte des matières résiduelles et recyclables : autorisation de modification;
 - 5.10 Transport adapté de la région de Thetford inc. : délégation à l'assemblée générale annuelle;
 - 5.11 Demande de soutien financier pour une citoyenne participant aux Jeux du Québec Été 2022;
 - 5.12 Candidatures au Gala Zénith et Mérite municipal: autorisation de dépôt;

6 <u>Aménagement, urbanisme et environnement</u>:

- 6.1 2405, rang Lessard : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
- 6.2 4238, rang des Campagnards : analyse et décision concernant une demande dérogation mineure;
- 6.3 Projet du Domaine Escapad : analyse et décision concernant un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
- Toponymie: attribution d'odonymes chemins dans le secteur Saint-Daniel;
- 6.5 Officialisation d'un nouveau chemin privé secteur Saint-Daniel;
- Avis de motion et dépôt du projet de règlement de contrôle intérimaire numéro 280-22 en lien avec la refonte du plan et des règlements d'urbanisme;

7 <u>Développement socio-économique</u>:

- 7.1 Projet de réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie : autorisation de signature;
- 7.2 Projet de réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie : recommandation de paiement numéro 1;

8 Travaux publics et voirie:

- 8.1 Installation de radars pédagogiques permanents aux entrées de villages : demande au MTQ;
- 8.2 Traitement d'abrasif : octroi d'un contrat;
- 8.3 Réfection de la toiture de l'édifice Bernardin-Hamann: autorisation de dépense;
- 8.4 Inspection et nettoyage du réservoir d'eau potable de Saint-Méthode : octroi d'un mandat;
- 8.5 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet Soutien : dépôt d'une demande d'aide financière;
- 8.6 Directive de changement dans le cadre des travaux d'infrastructures dans le cadre du programme PAVL;
- 8.7 Identification de servitudes dans le cadre du projet de la rue Réjean et 1re Avenue Est : octroi de mandats de services professionnels et autorisation de signature;
- 8.8 Demande d'occupation du domaine public sur un tronçon du rang Lessard:

9 <u>Sécurité publique</u>;

10 Loisirs, culture et vie communautaire:

- 10.1 Projet d'aménagement de surfaces de dek hockey sur les patinoires de Sacré-Coeur-de-Marie et de Saint-Daniel : autorisation de dépense;
- 10.2 Inauguration de la Place publique de Saint-Méthode : autorisation de dépense;

11 Affaires diverses:

- 11.1 Comité consultatif sur l'urbanisme : nomination d'un nouveau membre;
- 11.2 Achat de lumières au DEL : autorisation de dépense;
- 11.3 Journalier occasionnel au Service des loisirs : lancement d'un appel de candidatures;

12 <u>Période de questions</u>;

13 Informations et activités à venir:

- 13.1 18 août : Spectacle sur les perrons d'église, église Saint-Antoine-Daniel;
- 13.2 20 août : Partie amicale de soccer Tunisie Maroc, terrain de baseball St-Méthode;
- 13.3 25 août : Inauguration de la place publique de St-Méthode;
- 13.4 1er septembre : Spectacle sur les perrons d'église, église Très-Saint-Cœur-de-Marie;
- 13.5 Automne : poursuite des visites d'inspection des résidences du Service de sécurité incendie;

14 <u>Levée ou ajournement de la séance</u>.

22-08-253 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose, Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

CORRESPONDANCES

AFFAIRES DU CONSEIL, ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

22-08-254 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2022

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procèsverbal du mois de juillet 2022 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-255 <u>AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2022</u>

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 722 427.58 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-256 ENTENTE INTERVENUE AVEC LE SYNDICAT CONCERNANT UNE MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE EN LIEN AVEC LE RÉGIME DE PRESTATION SUPPLÉMENTAIRE DE CHÔMAGE (PSC) : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock doit adhérer à un régime de prestation supplémentaire de chômage (PSC) avec ses salariés;

ATTENDU que pour procéder à cette inscription et pour respecter les conditions de l'assureur actuel, l'article 28.03 de la convention 2022-2026 doit être modifié;

ATTENDU que la Municipalité et le Syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 2902, sont d'accord de convenir d'une entente particulière afin de permettre la modification de l'article 28.03;

ATTENDU l'accord survenu entre les parties.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente de modification de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-257 OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT À LA DIRECTION GÉNÉRALE ET EMBAUCHE

ATTENDU le nombre accru de dossiers auprès de la direction générale dû aux besoins croissants de la Municipalité et de surcroît de travail auprès des différentes directions de service;

ATTENDU l'analyse et la réflexion sur la nature des tâches à être confiées;

ATTENDU la nécessité d'ouvrir un poste-cadre (directeur adjoint) afin d'adjoindre une ressource à la direction générale et que cette embauche n'impacte pas le budget annuel;

ATTENDU la candidature de madame Stéphanie Boissonneault-Gaulin a été retenue et satisfait les exigences de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- de créer un poste-cadre adjoint à la direction générale dans l'organigramme municipal;
- de procéder à la nomination de madame Stéphanie Boissonneault-Gaulin selon les termes du personnel d'encadrement;
- d'autoriser le maire à signer le contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-258 EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN BÂTIMENT À TEMPS COMPLET

ATTENDU que la Municipalité a réalisé un processus d'embauche pour pourvoir le poste de technicien(ne) en bâtiment au cours des dernières semaines;

ATTENDU que la candidature de monsieur Louis-Paul Bussière a été retenue et satisfait les exigences de la Municipalité;

ATTENDU que le poste qui a été affiché est un poste régulier à temps complet, mais que le candidat a spécifié la possibilité que, de manière occasionnelle, ne pourrait pas effectuer toutes les heures prévues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr, Appuyé par le conseiller Jean Roy, Il est résolu ce qui suit :

- d'embaucher monsieur Louis-Paul Bussière à titre de technicien en bâtiment régulier à temps complet selon les dispositions de la convention collective;
- d'accorder à monsieur Louis-Paul Bussière les fonctions et les pouvoirs conférés par les règlements d'urbanisme et les règlements de nuisances;
- que le conseil municipal se réserve le droit, après en avoir convenu avec l'employé et le Syndicat, de revoir le statut du poste au moment jugé pertinent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-259 CONSTATATION D'UN DÉPART À LA RETRAITE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en date du 12 juillet 2022, monsieur Jean-Noël Lessard, préposé aux services généraux et chef d'équipe, a avisé verbalement la Municipalité qu'il quittait pour la retraite.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose, Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de constater, en date du 12 juillet 2022, le départ à la retraite de monsieur Jean-Noël Lessard à titre de préposé aux services généraux et chef d'équipe et de le remercier pour les services rendus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-260 PROTOCOLE DÉTERMINANT LES CONDITIONS DE CESSION DE L'ÉGLISE SAINT-ANTOINE-DANIEL ET SON UTILISATION : ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 21-09-316 ET AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU la volonté du conseil municipal de développer ses différents secteurs et de consolider les activités inhérentes au mieux-être de sa population;

ATTENDU les intentions mutuelles de la Municipalité et de la Fabrique à convenir d'une entente relative à la cession et à l'utilisation de l'église Saint-Antoine-Daniel au bénéfice de la communauté;

ATTENDU qu'en raison des modifications au protocole, il y a lieu d'abroger à toutes fins que de droits la résolution numéro 21-09-316 et d'en adopter une nouvelle;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr, Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'abroger à toutes fins que de droits la résolution numéro 21-09-316;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente ainsi que tout document relatif au bon déroulement du dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-261 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'UTILISATION DE LA SACRISTIE ET DU JUBÉ DE L'ÉGLISE TRÈS-SAINT-CŒUR-DE-MARIE : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU les besoins des organismes locaux et de la communauté immédiate à disposer de lieux pour tenir leurs activités à Sacré-Cœur-de-Marie résultant de l'abandon de leur local en raison des besoins de l'école La Source;

ATTENDU que la Municipalité utilise déjà depuis plusieurs années des espaces dans l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie;

ATTENDU les travaux effectués suite à l'octroi d'une subvention pour réaménager les organismes communautaires à l'église;

ATTENDU la nécessité de signer un nouveau protocole;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques, Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le nouveau protocole avec la Fabrique Saint-Esprit-des-Pentes-Côtes quant à l'utilisation de certains espaces dans l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-262 <u>DEMANDE DU FOURNISSEUR POUR LA MODIFICATION DES HEURES DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES : AUTORISATION DE MODIFICATION</u>

ATTENDU que Services sanitaire Denis Fortier, fournisseur des services de collectes des matières résiduelles et recyclables sur le territoire, a mis en lumière une problématique rendant difficile de finaliser les collectes journalières en raison de certaines restrictions inscrites au devis concernant les heures permises de collectes résidentielles et commerciales;

ATTENDU que Services sanitaire Denis Fortier suggère à la Municipalité de lui permettre de modifier le début de l'heure de collecte pour 4h00 du matin;

ATTENDU qu'afin d'éviter les retards dans la collecte, il y a lieu d'acquiescer à la demande du fournisseur:

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose, Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser l'entreprise Services sanitaire Denis Fortier à débuter la collecte des matières résiduelles et recyclables à 4h00 du matin et d'informer la population sur-le-champ des modifications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-263 TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC. : DÉLÉGATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le greffier-trésorier adjoint informe le conseil de la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'organisme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques, Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu:

 de déléguer les conseillers Michel Rhéaume et Luce Bouley à assister et à représenter le conseil municipal à l'assemblée générale de Transport adapté de la région de Thetford inc. qui se tiendra le mardi 23 août 2022; • d'accorder au conseiller Michel Rhéaume les droits de vote officiels comme délégué municipal et qu'il soit autorisé à siéger sur le conseil d'administration de Transport adapté de la région de Thetford inc., s'il est élu par l'assemblée générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-264 <u>DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR UNE CITOYENNE PARTICIPANT AUX JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2022</u>

L'organisme URSL Chaudière-Appalaches s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une aide financière pour un appui financier dans le cadre des jeux du Québec pour une participante d'Adstock qui se sont tenus du 22 au 30 juillet 2022.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr, Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de verser une subvention de 100 \$ à URLS Chaudière-Appalaches pour la participation de Mme Raphaëlle Jacques, citoyenne d'Adstock aux Jeux du Québec Été 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-265 <u>CANDIDATURES AU GALA ZÉNITH ET MÉRITE MUNICIPAL: AUTORISATION DE DÉPÔT</u>

ATTENDU l'appel de candidatures pour le Gala Zénith ainsi que pour le Mérite municipal;

ATTENDU que la Municipalité souhaite y déposer des candidatures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'autoriser le dépôt de candidature dans le cadre du Gala Zénith et de déposer une candidature dans le cadre du Concours du Mérite municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

22-08-266 <u>2405, RANG LESSARD : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE</u>

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du 2 405, rang Lessard (lot 5 135 432 du cadastre du Québec) pour autoriser la construction d'une station de pompage en cour avant à une distance de 3.1 mètres de la ligne avant alors que la grille des usages et des spécifications du règlement de zonage numéro 69-07, pour la zone agroforestière de type 1 AFa 8, prescrit une marge avant minimale de 9.1 mètres pour un bâtiment accessoire.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu, conformément à la recommandation du CCU, d'approuver la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 2 405, rang Lessard (lot 5 135 432 du cadastre du Québec) et ainsi d'autoriser la construction d'une station de pompage en cour avant à une distance de 3.1 mètres de la ligne avant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-267 <u>4238, RANG DES CAMPAGNARDS : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DÉROGATION MINEURE</u>

ATTENDU que le conseil souhaite obtenir davantage d'information du propriétaire en lien avec la demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de suspendre la décision concernant la demande de dérogation du 4 238, rang des Campagnards le temps d'avoir les informations demandées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-268 PROJET DU DOMAINE ESCAPAD : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU que la demande déposée au conseil est assujettie au règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que le projet vise l'aménagement des grappes de mini-chalets;

ATTENDU que le projet répond aux orientations d'aménagement, objectifs et critères d'évaluation applicables à la zone RCP;

ATTENDU que le projet respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu, sous recommandation du CCU, d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale tel que déposé dans le cadre du projet Domaine Escapad (lots 6 491 547, 6 491 540, 6 491 5556, 6 491 580, 6 491 590, 6 491 600, 6 491 622 et 6 491 650 du cadastre du Québec) et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-269 TOPONYMIE: ATTRIBUTION D'ODONYMES - CHEMINS DANS LE SECTEUR SAINT-DANIEL

ATTENDU que le projet Domaine Escapad prévoit l'ouverture de nouvelles rues;

ATTENDU qu'une rue existante comprenant un ensemble résidentiel près du 5° Rang n'a pas d'odonyme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr, Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu ce qui suit :

- pour le Domaine Escapad, de dénommer les voies de communication par les odonymes suivant :
 - o G: « chemin du Ruisseau »;
 - o H: « chemin du Piémont »;
- de dénommer le chemin privé près du 5e Rang par l'odonyme « chemin Clément-Dostie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-270 OFFICIALISATION D'UN NOUVEAU CHEMIN PRIVÉ - SECTEUR SAINT-DANIEL

ATTENDU l'existence d'un regroupement d'habitations près du 5^e Rang de part et d'autre des lots 5 449 976 et 5 449 977 du cadastre du Québec désigné comme le chemin Clément-Dostie;

ATTENDU qu'il y a lieu d'officialiser la constitution de ce chemin privé;

ATTENDU que ce chemin n'est pas et n'est pas prévu être ouvert à la circulation publique et qu'il n'est pas et ne sera pas entretenu, ni déneigé par la Municipalité;

ATTENDU que la collecte des matières résiduelles se fera seulement via le 5^e Rang;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'officialiser le chemin Clément-Dostie à titre de chemin privé constitué des lots 5 449 976 et 5 449 977 du cadastre du Québec;
- de soustraire ledit chemin privé à la Politique d'entretien des chemins privés de la Municipalité ainsi qu'à la circulation publique;
- de procéder à l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 280-22 EN LIEN AVEC LA REFONTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Un avis de motion est donné par la conseillère Luce Bouley qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 280-22 en lien avec la refonte du plan et des règlements d'urbanisme.

Le maire dépose le projet de règlement ayant pour objet :

 d'interdire tout projet de construction d'un nouveau bâtiment principal relié aux usages du groupe habitation sur l'ensemble du territoire de la municipalité à moins que le lot sur lequel doit être érigée la construction soit adjacent à un chemin public ou privé entretenu durant toute l'année par la Municipalité ou par un gouvernement; d'interdire tout projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment principal relié aux usages du groupe habitation à l'intérieur de certains secteurs identifiés autour des lacs à la Truite et du Huit.

DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

22-08-271 PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE L'ÉGLISE TRÈS-SAINT-CŒUR-DE-MARIE : AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour la réalisation du projet de réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques, Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser le Maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, la convention d'aide dans le cadre du projet de réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-272 PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE L'ÉGLISE TRÈS-SAINT-CŒUR-DE-MARIE : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 1

ATTENDU que l'entreprise Les Entreprises P.N.P. inc. a effectué les travaux du projet de réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 5 août émanant du directeur du Service de l'ingénierie et des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr, Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'autoriser le paiement numéro 1 présenté par l'entrepreneur Les Entreprises P.N.P. inc. au montant de 138 548.26 \$, taxes en sus, pour les travaux du projet de réaménagement du terrain de l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

22-08-273 <u>INSTALLATION DE RADARS PÉDAGOGIQUES PERMANENTS AUX ENTRÉES DE VILLAGES : DEMANDE AU MTQ</u>

ATTENDU la réception d'une aide financière dans le cadre du Fonds sur la sécurité routière;

ATTENDU que la Municipalité souhaite implanter des radars pédagogiques permanents aux entrées des villages à des fins de sécurité;

ATTENDU que ces tronçons envisagés sont sous la responsabilité du MTQ;

ATTENDU la nécessité d'obtenir l'autorisation du ministère:

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr, Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu de demander l'autorisation du MTQ pour installer des radars pédagogiques permanents aux entrées de village de Sacré-Coeur-de-Maire (chemin Sacré-Coeur Ouest), de Saint-Daniel (rue de la Plage Ouest) et de Saint-Méthode (rue Principale Ouest).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-274 TRAITEMENT D'ABRASIF : OCTROI D'UN CONTRAT

ATTENDU que la Municipalité souhaite traiter 2 000 tonnes pour l'entretien hivernal de nos routes:

ATTENDU l'offre de prix de l'entreprise Formule RP daté du 15 juin 2022 au coût de 9.53 \$ / tonne métrique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr, Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'octroyer un contrat pour le traitement de 2 000 tonnes d'abrasif à l'entreprise Formule RP au coût de 9.53 \$ / tonne métrique, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-275 RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉDIFICE BERNARDIN-HAMANN: AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU que la Municipalité a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU la nécessité de procéder à des travaux de réfection de la toiture de l'édifice Bernardin-Hamann;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par la conseillère Hélène St-Cyr,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense maximale de 50 980 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'édifice Bernardin-Hamann;
- de financer la dépense à même l'aide financière reçue dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-276 <u>INSPECTION ET NETTOYAGE DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE DE SAINT-MÉTHODE</u> : OCTROI D'UN MANDAT

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'inspection et au nettoyage du réseau d'eau potable de Saint-Méthode;

ATTENDU l'offre de service de l'entreprise Can-Explore datée du 12 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose, Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'octroyer à l'entreprise Can-Explore un mandat d'inspection et de nettoyage du réservoir d'eau potable de Saint-Méthode au montant de 8 000 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-277 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET SOUTIEN : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien:

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que le Municipalité d'Adstock s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante: l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU que le chargé de projet de la municipalité, M. Carl Binette, ingénieur, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, de confirmer son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités en vigueur et reconnaître que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- d'autoriser monsieur Carl Binette, ingénieur, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tout document en entente avec le ministère des Transports en lien avec la bonne conduite de ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-278 <u>DIRECTIVE DE CHANGEMENT DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PAVL</u>

ATTENDU que la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise Excavation Gagnon et Frères inc. pour la réalisation de travaux d'infrastructures dans le cadre du programme PAVL;

ATTENDU que la Municipalité souhaite procéder à des modifications aux travaux en y ajoutant le pavage du 7^e Rang;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser la directive de changement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une directive de changement de 151 403.64 \$, taxes en sus, pour le pavage du 7^e Rang dans le cadre des travaux d'infrastructures dans le cadre du PAVL;
- de financer la dépense à même le règlement d'emprunt numéro 273-21.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-279 <u>IDENTIFICATION DE SERVITUDES DANS LE CADRE DU PROJET DE LA RUE RÉJEAN</u> <u>ET 1RE AVENUE EST : OCTROI DE MANDATS DE SERVICES PROFESSIONNELS ET</u> AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que la réalisation du projet de réfection de la rue Réjean et de la 1re Avenue Est nécessite l'identification de services de drainage sur les propriétés privées;

ATTENDU qu'il y a lieu d'octroyer des mandats de services professionnels pour la bonne conduite du dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un mandat de services professionnels à la firme Francis Carrier Arpenteur-Géomètre pour la préparation d'une description technique des servitudes de drainage nécessaires qui seront consenties à la Municipalité dans le cadre du projet de la rue Réjean et 1^{re} Avenue Est;
- de confier à Me Marie-Klaude Paquet, notaire, le mandat de produire les servitudes et d'acquitter les frais de publication des actes;
- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier;
- d'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, les ententes engageant les propriétaires concernées à consentir une servitude de drainage;
- de financer les dépenses à même le règlement d'emprunt 272-22.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-280 <u>DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR UN TRONÇON DU RANG</u> LESSARD

ATTENDU la demande du propriétaire du 2 405, rang Lessard pour occuper le domaine public afin d'installer une conduite pour le transport de l'eau d'érable à l'intérieur de l'emprise du rang Lessard;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de l'ingénierie considérant qu'elle ne nuit pas à l'entretien du chemin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley, Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le propriétaire du 2 405, rang Lessard à occuper le domaine public du rang Lessard entre les lots 5 135 432 et 5 135 427 du cadastre du Québec pour l'implantation d'une conduite pour le transport d'eau d'érable à l'intérieur de l'emprise du rang Lessard;
- qu'advenant tout travaux nécessitant l'utilisation de l'emprise du rang Lessard, le propriétaire devra procéder au déplacement ou au retrait de la conduite;
- qu'advenant une vente de la propriété, une nouvelle demande d'occupation du domaine public devra être transmise au conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22-08-281 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE SURFACES DE DEK HOCKEY SUR LES PATINOIRES DE SACRÉ-COEUR-DE-MARIE ET DE SAINT-DANIEL : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU la réception d'une aide financière de 38 925 \$ pour l'aménagement de surfaces de dek hockey sur les patinoires de Sacré-Cœur-de-Marie et de Saint-Daniel dans le cadre du programme Fonds région et ruralité et de la MRC des Appalaches;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser une dépense pour réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose, Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser une dépense de 49 140 \$, taxes en sus, pour les travaux d'aménagement de surfaces de dek hockey sur les patinoires de Sacré-Cœur-de-Marie et de Saint-Daniel;
- de financer la dépense à même le poste budgétaire « Fonds stratégique 02 62900 970 »

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-282 <u>INAUGURATION DE LA PLACE PUBLIQUE DE SAINT-MÉTHODE : AUTORISATION DE DÉPENSE</u>

ATTENDU qu'il y a lieu d'inaugurer la Place publique de Saint-Méthode;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose, Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser une dépense de 500 \$, taxes en sus, pour l'inauguration de la Place publique de Saint-Méthode.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

22-08-283 COMITÉ CONSULTATIF SUR L'URBANISME : NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

ATTENDU que le poste vacant au sein du Comité consultatif sur l'urbanisme;

ATTENDU la candidature reçue à la suite de l'appel public de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu de nommer, jusqu'à la fin du présent terme, madame Nicole Gagnon à titre de membre du Comité consultatif sur l'urbanisme de la Municipalité d'Adstock.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-284 ACHAT DE LUMIÈRES AU DEL : AUTORISATION DE DÉPENSE

ATTENDU les besoins de lumières lors de certaines activités municipales;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'achat de lumière au DEL;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose, Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser une dépense de 1 440 \$, taxes en sus, pour l'achat de 6 lumières au DEL pour le Service des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22-08-285 JOURNALIER OCCASIONNEL AU SERVICE DES LOISIRS : LANCEMENT D'UN APPEL DE CANDIDATURES

ATTENDU les besoins au Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE,

Et résolu de procéder à un appel de candidatures pour un poste de journalier occasionnel à temps partiel au Service des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

INFORMATIONS ET ACTIVITÉS À VENIR

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

22-08-286 <u>LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE</u>

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par la conseillère Luce Bouley,	
Et résolu de lever la séance à 20h53.	
Adoptée à l'unanimité des conseillers.	
Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en a procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir s apparaissant.	
Le maire,	Le Directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint,
Pascal Binet	Jérôme Grondin